

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2025, A 19H30, A BRETONNIÈRES

Présidence : M. Dominique Affolter, Président du CEt et Conseiller à La Praz

Présents : Mme Muriel Vuagniaux, Municipale à Bofflens, M. Luc-Olivier Stramke, Municipal à Vallorbe, M. Dominique Affolter, Conseiller à La Praz, M. Olivier Ponnaz, Directeur à Vallorbe, Mme Amélie Noël, Enseignante à Vallorbe, Mme Nathalie Brechbühl, Représentante des parents à Bretonnières, M. Ricardo Ribeiro, Représentant des parents à Vallorbe, Mme Mélanie Lachaise, Représentante de l'APE à Vallorbe, Mme Cindy Leresche, Amis Gym Ballaigues, M. Simon Sutter, FC Vallon du Nozon, Mme Evelyne de Icco, Enseignante à Romainmôtier, M. Christophe Hinvi, Représentant des parents à Vallorbe

Excusé(es) : -

Absent(es) : -

Invitée : Mme Anne Pythoud, Doyenne

Secrétaire : Mme Faten Ben Messaoud

Ordre du jour tel qu'annoncé sur la convocation :

- 1. ACCUEIL (ART. 19)**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (ART. 23)**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2025 (ART. 23)**
- 4. LECTURE DES COURRIERS REÇUS (ART. 23)**
- 5. DÉMISSION (ART. 16) (ART. 11 C,D ET 12)**
- 6. CHECK-LIST DE L'APE VD**
- 7. COMMUNICATIONS DES QUARTS**
- 8. DROIT D'INITIATIVE (ART. 24)**
- 9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**
- 10. AGENDA**

1. ACCUEIL

M. Dominique Affolter, Président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous les participants et au public. Le public n'a pas la permission d'intervenir lors de la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU P.V DU 11 MARS 2025

Page 2, point 4 : « Afin de remplacer M. Sutter, Mme Lachaise propose le restaurateur du Gaulois, M. Cédric Rey. »

Corrections demandées : propose de demandeur au restaurateur.

Mme Vuagniaux : en bas de la page 5 : Mme Bruant s'écrit avec un « D ».

Le P.V est accepté à l'unanimité avec les modifications ci-dessus (avec 2 abstentions).

4. LECTURE DES COURRIERS REÇUS

Nous avons reçu plusieurs courriels concernant des problèmes liés aux transports, sans toutefois qu'ils comportent une demande adressée directement au CET.

1. Mail du 12/08/2025 de Madame Magali Léon. Elle évoque les difficultés au sujet du transport des écoliers à Vaulion.

- manque de places dans les transports notamment à midi
- absence de surveillants (enfants non attachés, comportements inadaptés, utilisation de smartphones et exposition à du contenu pornographique)
- arrêts manqués en raison d'un manque de personnel attentif
- arrêts présentant des défauts de signalisation de la zone d'attente, un éclairage insuffisant en hiver, absence de panneaux indiquant la présence d'enfants, etc...

2. Réponse de Madame Djana Carrasco APE-VABANO qui répond le 29 août 2025 au courriel de Madame Delphine Reymond (daté du 25 août 2025). Elle reprend en grande partie les remarques déjà formulées précédemment, en insistant notamment sur la signalisation insuffisante ainsi que sur le manque de prise en charge des élèves en bas âge.

Elle mentionne également un quasi-accident impliquant un enfant de 5 ans, évité de justesse grâce à la vigilance d'un parent, alors qu'un bus effectuait une marche arrière.

Le 15 septembre 2025, **Madame Célia Macron** a signé un courrier, non adressé au CEt, dans lequel elle évoque les responsabilités des autorités et demande la mise en œuvre de mesures concrètes dès janvier 2026.

Le 15 septembre 2025, une demande a été adressée aux membres du CEt par **Mme Mélanie B.-Ledoux** de Croy. Dans les grandes lignes, elle sollicite les membres du CEt afin de :

- clarifier le but et le rôle du CEt (art. 26 et 27 du règlement du CEt)
- assumer leurs responsabilités en proposant les mesures nécessaires au bon fonctionnement du dispositif
- publier l'ensemble des procès-verbaux sur le site de l'AscoVaBaNo
- se réunir plus fréquemment (plus de deux fois par année) afin d'assurer une gestion plus efficace des dossiers.

Pour rappel, selon l'article 18 al.2 du règlement du CEt, une séance extraordinaire peut être convoquée par le président ou si au moins 4 des membres du CEt en font la demande.

Le courriel mentionne également un rappel de la législation cantonale, de quelques articles de la loi LEO (et CEt), le règlement d'application RLEO, la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et le règlement des transports scolaires (RTS).

Les demandes sont les suivantes :

- renforcement des connaissances légales des autorités et membres du CEt
- mise en place d'un organe de coordination pour l'accueil parascolaire et les transports scolaires
- mise en place d'un transport scolaire adapté et sécurisé
- révision des projets de construction scolaire pour une organisation efficiente de l'école à journée continue

Le courriel conclut en demandant :

- de rappeler aux membres leurs rôles ainsi que leurs obligations légales ;
- d'assurer une meilleure coordination intercommunale et scolaire ;
- de garantir la mise en place de transports scolaires sûrs.
- d'intégrer l'ensemble des prestations parascolaires aux projets à venir

M. le Président confirme que certains points sont du ressort du CEt. Il indique toutefois ne pas être en mesure, à ce stade, de déterminer les réponses à apporter ni les interlocuteurs concernés.

5. DÉMISSION

Néant

6. CHECK-LIST DE L'APE VD

Il serait opportun de publier les séances des parents dans la *timeline* de l'AscoVaBaNo. L'information pourrait être relayée par Madame Nathalie Brechbühl au secrétariat de l'AscoVaBaNo, qui se chargerait ensuite de leur mise en ligne.

Pour information : les PV du CEt sont mis en ligne sur le site de l'AscoVaBaNo

7. COMMUNICATION DES QUARTS (PARENTS, ORGANISATIONS, COMMUNE, ET ÉCOLE)

- **Quart organisations**

Communications de M. Ponnaz :

En septembre 2024 : 1055 élèves

En septembre 2025 : 1098 élèves

Au niveau des classes, nous sommes passés de 57 à 59 classes. Ce chiffre, depuis la création de l'EPS (Etablissements Primaires et secondaires), n'avait jamais été atteint. Avec ce phénomène, le conseil de direction a vécu une deuxième partie d'année scolaire 2024-2025 très difficile avec beaucoup d'incertitudes et de surprises pour organiser cette année scolaire.

Nous n'avons aucun intérêt à modifier les compositions de classes d'une année scolaire à l'autre, par exemple : transformer une classe à 2 niveaux en 2 classes de même niveau.

Nous devons penser au bien-être de la majorité des élèves et nous ne pouvons pas prendre en considération des demandes personnelles formulées pour des raisons de « copinage ».

Nous sommes vraiment satisfaits de la mise à disposition des 4 classes supplémentaires à Vallorbe, ces classes sont de qualité et conviennent parfaitement à un usage scolaire. Cependant, le manque cruel de certains locaux spéciaux (gym, TM, etc...) nous rend quand même la tâche difficile et nous devons sans cesse trouver des solutions pour y pallier.

Mme Anne Pythoud, Doyenne, a réussi un exercice périlleux en arrivant à fournir les horaires pour cette année scolaire. Pour l'année scolaire prochaine, nous avons prévu de vous présenter ce soir, une alternative en attendant les futurs locaux. Nous avons déjà pris contact avec l'association scolaire afin de vérifier la possibilité de transporter des élèves du secondaire sur la pause de midi.

Présentation de l'alternative par Mme Pythoud :

Une présentation a été faite concernant la confection des horaires scolaires, le manque de salles et qu'une solution d'un horaire continu a été présenté et discuté.

L'assemblée ne voit aucune objection à son introduction et accepte cette mise en place.

Mise en discussion :

Pour rappel : selon l'art. 33 al.4 de la LEO, le Conseil d'Etablissement veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes. Par rapport à la présentation qui vous a été faite, nous aimerions vous entendre sur ce sujet : Les principaux changements seront le fait que les élèves qui pouvaient encore rentrer à la maison sur la pause de 12h ne pourront plus le faire et que les élèves seront libérés un après-midi en plus du mercredi. Il n'y aura pas la possibilité de les laisser sous la surveillance de l'établissement scolaire.

Proposition d'octroi des deux ½ journées de mise en congé de l'établissement :

Le mercredi 13 mai 2026, le matin, veille de l'Ascension.

Le vendredi 26 juin 2026 après-midi, veille des vacances d'été.

L'introduction du congé Joker n'a pas bouleversé les pratiques des parents, ni l'organisation de l'établissement.

Communications des enseignantes :

Mme Amélie Noël et Mme Evelyne de Icco n'ont pas de remarque particulière.

- **Quart parents :**

- Mme Nathalie Brechbühl revient sur la problématique des bus évoquée au point 4.

- Mme Lachaise rappelle que cette question est abordée à chaque séance du CEt et que des solutions ont déjà été mises en place par l'association scolaire, notamment la création d'une charte des transports.

- **Quart sociétal**

Mme Cindy Leresche relève qu'il y a beaucoup d'élèves circulant en trottinette sans réelle connaissance des règles de sécurité routière.

M. Ponnaz rappelle qu'une journée de sensibilisation à la sécurité routière est organisée.

Mme Mélanie Lachaise annonce que l'Assemblée générale de l'APE (Association des parents d'élèves de VaBaNo) se tiendra le 29 octobre à Vallorbe.

- **Quart autorité**

Mme Muriel Vuagniaux annonce une augmentation du nombre d'élèves prenant un pique-nique à Vaulion mais sans avoir une explication claire quant à ce changement. Le restaurateur étant toujours le même, les élèves ainsi que les surveillantes sont satisfaits de la qualité.

A Vallorbe, les chiffres ne sont pas encore analysés. Cependant, les enfants se plaignant de la qualité des repas, ont également la possibilité de prendre un pique-nique. Un micro-onde supplémentaire a d'ailleurs été installé.

À la fin de l'année scolaire 2024-2025, le Codir a demandé à Green Kids d'améliorer certains points. Mesdames Recordon et Bruand effectuent un suivi régulier à ce sujet. Les menus hebdomadaires sont transmis à l'AscoVaBaNo et publiés sur son site.

Madame Noël fait part de remarques d'élèves évoquant une nourriture jugée médiocre et peu appétissante. Madame Brechbühl confirme ces retours.

M. Luc-Olivier Stramke :

Deux projets sont en cours :

1. Bâtiments scolaires du Vallon du Nozon

Un crédit d'études a été voté par le Conseil intercommunal, permettant de lancer les travaux préparatoires pour :

- la construction de salles de classe à Croy, destinées aux 1–4P ;
- la construction d'une salle de gymnastique et d'un réfectoire à Vaulion.

Les mandats ont été attribués et les résultats des études sont attendus avant la fin de la législature. Ceux-ci permettront ensuite de déposer le préavis relatif au crédit de construction auprès du Conseil intercommunal.

Pour mener à bien ce projet, une révision du plafond d'endettement est nécessaire. Une consultation des communes concernées est en cours. Le Conseil intercommunal devrait voter le crédit entre avril et juin 2026.

2. Vallorbe

Les besoins en heures de salle de gymnastique deviennent de plus en plus pressants. Le crédit d'études inclut également une analyse de faisabilité pour des constructions scolaires. L'idée consiste notamment à une extension du réfectoire, une salle de gymnastique supplémentaire, ainsi que des salles de classe et annexes au collège des Trois-Vallons.

Toutefois, plusieurs questions restent à déterminer, en particulier sur le coût du projet lié à la typologie du terrain ce qui pourrait compliquer la réalisation des travaux.

M. Stramke exprime l'espoir que les jalons relatifs à ces deux projets soient prêts pour la législature suivante.



Association scolaire intercommunale
de Vallorbe, Ballaigues, Vallon du Nozon
AscoVaBaNo

8. DROIT D'INITIATIVE (ART.24)

Néant

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

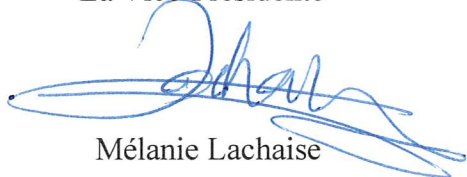
Néant

10. AGENDA

La prochaine séance aura lieu **le 10 mars 2026 à Bofflens**.

La séance se termine à 21h02 avec un apéritif offert par la Commune de Bretonnières.

La Vice-Présidente



Mélanie Lachaise

La Secrétaire



Faten Ben Messaoud